

Louvigné du Désert La Route du Roc

Samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017



Course ouverte aux équipes de 5 coureurs
3ème cat, juniors et pass'cyclisme open

DEROULEMENT DES 2 JOURS

Le samedi :

- 13 h 30 : réunion des directeurs sportifs et du jury des arbitres
- 14 h 30 : Départ de l'épreuve en ligne (98 km 400)
- aux alentours de 17 h : arrivée de la première étape.

Le dimanche :

- 9 h à 11 h 30 : contre la montre par équipe sur un circuit de 16 km
 - à partir de 11 h 30 : repas au restaurant scolaire de Louvigné (route de Landivy) pour les équipes ayant réservé et les officiels,
 - 13 h 30 : réunion des directeurs sportifs et du jury des arbitres au restaurant scolaire.
 - 14 h 30 : départ de l'épreuve en ligne.
 - 18 h : remise des récompenses à la mairie de Louvigné du Désert.
- En attente de l'épreuve en ligne : course pour les minimes

OFFICIELS

Contrôle technique : Vélo Club Sportif Louvignéen

Président : Yves Duchesne (06,95,63,34,72)

Responsable des repas et de l'intendance : Corentin Chérel (06,75,52,45,92)

Responsables des signaleurs : Jean-Louis Hardy (06,74,39,83,05) et Sébastien Prioul (06,15,57,05,82)

Responsable communication-secrétariat : Sandrine Guérin-Dauget (06,20,47,66,24)

Responsable Photo finish : Rémy Noël (06,68,17,71,67)

Speaker : Franck Pittoni

Moto Info : AMS 35

Ambulances : ambulances Perrin (02,99,98,01,44)

Médecin :

JURY DES ARBITRES

Président de jury : Jean Yves Mahé

Arbitre 1 : Cyrille Laignel

Arbitre 2 : Daniel Friteau

Chronométrateurs : Bernard Denoual et Tiphany Delory

Commissaires moto : Ludovic Decloyer et Fabrice Ménard

Juge à l'arrivée : Jean-Louis Pierre

REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

Article 1 : Organisation générale

Epreuve organisée par le Vélo Club Sportif Louvignéen sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017. Elle est ouverte aux équipes de 5 coureurs des catégories 3ème cat., juniors et pass'cyclisme open.

Article 2 : identification des coureurs

Les dossards seront fournis par l'organisation sur présentation des licences 2017. Les coureurs ont l'obligation de porter les 2 dossards. Ces dossards devront être restitués en bon état à l'organisateur par le responsable de l'équipe ou les coureurs le dimanche soir.

Article 3 : engagements

Les engagements seront à faire près de Rémy NOEL (engagementsvcs1@outlook.fr).

Des repas seront servis le dimanche midi, au prix unitaire de 13 euros. Les réservations sont à faire près de Rémy Noël, correspondant du VCSL (06,68,17,71,67).

Article 4 : Communication radio

Les informations seront émises sur le canal 5. **IMPORTANT** : les CB ne seront pas fournies par l'organisation. Chaque équipe devra se munir d'une CB.

Article 5 : Contre la montre

Le contre la montre par équipes se déroulera sur un circuit de 16 km. Le départ se fera route de St-Martin-de Landelles. Le premier départ aura lieu à 9 h. Les horaires des départs seront disponibles à l'issue de l'épreuve du samedi selon le classement par équipes. Un système de bonifications sera mis en place pour cette épreuve.

Article 6 : délai d'élimination CLM

Tout coureur arrivant à plus de 25 % du temps de la première équipe se verra refuser le départ pour l'étape en ligne.

Article 7 : réunions des directeurs sportifs

Les réunions des directeurs sportifs auront lieu à 13 h 30, derrière le podium d'arrivée le samedi et au restaurant scolaire, le dimanche.

Article 8 : Courses en ligne

Les coureurs auront 98 km 400 à effectuer le samedi et 95 km 500 le dimanche.

Article 9 : délai d'élimination course en ligne

Tout coureur arrivant à plus de 12 % du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement. Le délai peut être augmenté par le jury des arbitres, en accord avec l'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 10 : Code de la Route

Les coureurs, ainsi que les accompagnateurs, devront impérativement respecter le code de la route, y compris sur les ronds-points. Les véhicules (officiels, sécurité, équipes) prévus pour suivre l'épreuve auront l'obligation de circuler avec leurs feux de croisement allumés.

Article 11 : Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président de jury des commissaires, en accord avec le directeur de course, et, après en avoir averti le chronométrateur, peut décider :

- de modifier le parcours,
- de déterminer une neutralisation temporaire de la course,
- d'annuler une partie de l'épreuve, ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie, puis, de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue,

- de conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 : Ravitaillement

Les ravitaillements seront interdits dans les 50 premiers kilomètres et les 20 derniers kilomètres de l'étape. Le président de jury des commissaires aura autorité pour modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 13 : Dépannage

L'organisation mettra à disposition des coureurs un véhicule neutre avec un mécanicien à bord. Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe au sein de la course. Le dépannage se fera selon le règlement de la FFC.

Article 14 : Déviation

Une *déviatio**n obligatoire*** sera prévue lors du contre la montre, mais également lors des courses en ligne. Elle se situera à 250 mètres de la ligne d'arrivée.

Article 15 : Classement général

Le classement général final sera calculé en ajoutant les temps des 3 étapes de chaque coureur.

Article 16 : Classement « points chauds »

4 classements « points chauds » seront disputés.

Distribution des points : 5 pts au 1er ; 3 pts au 2^e ; 1 pt au 3^e. Au classement final : 30 euros au 1er, 20 euros au 2^e et 10 euros au 3^e.

Article 17 : Classement « meilleur grimpeur »

4 classements « meilleur grimpeur » seront disputés.

Distribution des points : 5 pts au 1er ; 3 pts au 2^e ; 1 pt au 3^e. Au classement final : 30 euros au 1er, 20 euros au 2^e et 10 euros au 3^e.

Article 18 : classement par équipes

Le classement par équipe s'obtient par addition des temps des 3 premiers coureurs de chaque club. En cas d'égalité de temps au classement général, ce sera la somme des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe qui départagera les ex-aequo.

Article 19 : Egalité dans les classements

En cas d'égalité :

- pour le classement général individuel : les centièmes départageront les coureurs. Si nouvelle égalité, la somme des places sera privilégiée, et, en cas de nouvelle égalité, la place de l'étape en ligne primera.
- Pour les classements « PC » et « MG » : en cas d'égalité de points, le nombre de victoires aux sprints intermédiaires primera, puis la place au classement général final.

Article 20 : Contrôle antidopage

En cas de contrôle antidopage, l'affichage des numéros de dossards se fera au podium d'arrivée, dans les délais impartis par la réglementation FFC. Les coureurs devront prendre connaissance de cet éventuel contrôle avant de quitter la course. Le contrôle aura lieu à la mairie de Louvigné du Désert.

Article 21 : Pénalités

Les dispositions du présent règlement particulier seront considérées acceptées par les concurrents du seul fait de leur engagement à l'épreuve. Les infractions feront l'objet de pénalités prévues au règlement FFC.

Article 22 : Réclamations

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs, ou, par le directeur sportif de l'équipe dans les 30 minutes maxi suivant l'affichage en ce qui concerne les classements et dans les 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

BONIFICATIONS POUR LE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES

Pour le classement général, il sera pris en compte le temps réel de la première équipe, additionné d'un malus en seconde à savoir :

Classement de l'équipe	Malus en seconde
1	0
2	10
3	20
4	25
5	30
6	35
7	40
8	45
9	50
10	55
11	60
12	65
13	70
14	75
15	80
16	85
17	90
18	95
19	100
20	105
21	120

Si l'écart de temps réel de l'équipe est plus favorable que le malus en seconde, c'est l'écart réel qui prévaudra.

Pour les coureurs distancés par leur équipe, c'est leur temps réel qui sera pris en compte.

RECOMPENSES

Au podium

Le samedi : 1^{er} de l'étape (gerbe et coupe) + un maillot leader ; 2^{ème} de l'étape (VB) ; 3^{ème} de l'étape (VB)
1^{er} du VCSL (VB)
« meilleur grimpeur »: maillot à pois + coupe
1er junior maillot blanc + coupe
« points chauds » : maillot vert +coupe

Le dimanche :

Le matin :

1^{ère} équipe : les 5 coureurs et leur directeur sportif (5 gerbes + trophée)
le premier du classement général : maillot de leader
1er junior : maillot blanc

l'après midi de l'étape

1^{er} de l'étape (gerbe et coupe) ; 2^{ème} de l'étape (lot VB) ; 3^{ème} de l'étape (lot VB)
1^{er} du VCSL (gerbe)
1er pass (gerbe)
1er junior (gerbe)
« meilleur grimpeur »: 1^{er} de l'étape (gerbe)
« points chauds » : 1^{er} de l'étape (gerbe)

A la mairie de Louvigné du Désert, Dimanche, à 18h récompenses aux lauréats du classement général

1^{er} du classement général sur les 2 jours (gerbe et trophée) + maillot leader
2^{ème} (coupe)
3^{ème}(coupe)

1^{er} du VCSL (VB)
1^{er} départemental (VB)
1^{er} junior (coupe + maillot)

1^{er} du classement « MG » sur les 2 jours (coupe + maillot à pois)
1^{er} du classement « PC » (coupe + maillot vert)
1^{ère} équipe (3 caisses de vins)
2^{ème} équipe (2 caisses de vins)
3^{ème} équipe (1 caisse de vins)

COURSE EN LIGNE DU SAMEDI

CIRCUIT numéro 1 de 13,600 km à faire 3 fois compteur à 9 tours	Km		14 h 30	14 h 30
Départ rue Libération (RD 14)			Moy 40 km	Moy 38 km
La gare prendre à droite rue E Deshayes				
vers Vc 15 La rouillais				
VC 9 la bilheudais le mezerais la croix fleurie Les naudais				
À droite à Goulfert vers Louvigné Vc 9				
à la Chevalerie à droite vers Louvigné Rd 109				
La grande maison et marche sur Rd 109				
À droite Au pont de marche Vc 12				
Monter la Bodinière sur Vc 12 la fouillardière		MG		
Vc 13 brémorin la clémencais				
rue St Guillaume				
À droite rue Ambroise de Montigny (rd 177) sens de la circulation				
Place Ch Degaulle				
Passage sur ligne arrivée rue libération				
passage sur la ligne compteur à 8	13,6 km			
2ème passage compteur à 7	27,2 km			
3ème passage rue Demontigny changement de circuit	40,6 km	MG		
Attention prendre à droite rue Radiguer vers st Brice				
Rue St brice, D109-Vc 7 – Vc 15 -(circuit final) 8km	48,6			
<u>Circuit numéro 2</u>				
<u>de 8,300 km à faire 6 fois (49,800 km)</u> compteur à 6		PC		
Passage sur la ligne (voir modification au troisième tour)				
Rue J patin, rue radiguer et rue St Brice				
D109 le pont de la crochunais – loriais –la plesse				
À la barre à gauche Vc 7				
Les mazures, la croix fleuri à gauche vers Louvigné Vc9 la bilheudais		MG		
La basse rouillais vc 15 Rue E Deshayes la gare Vc 15				
À gauche Rue Libération Rd 14				
Passage sur la ligne compteur à 5	56,9			
Passage sur la ligne compteur à 4	65,2	PC	16H10	16 h 21
Passage sur la ligne d'arrivée compteur à 3	73,5		16 h 25	16 h 35
Passage sur la ligne d'arrivée compteur à 2	81,8	PC	16h 38	16 h 49
Passage sur la ligne d'arrivée compteur à 1	90,1		16H53	17 H 03
Arrivée en haut de la rue libération Distance totale	98,4		17 h10	17 h 17

Circuit du contre la monte

départ à 9 h à Louvigné Rue de St Brice **toutes les 3 minutes par équipe de 5**

départ Louvigné

- Rue St Guillaume
 - Vers vc13 frémondière la clémencais et brémorin
 - A 3 km à gauche à l'aubrière
 - Descendre la bodinière vers marche
 - A 5.5 km au pont de marche à droite D109 vers St Martin de Landelles
 - Suivre la barre , lévenais
 - A 8.5 km prendre à gauche vers D108 Monthault
 - 10.8 km face à l'église de Monthault prendre à gauche vers Louvigné D 5
 - 11.2 km prendre à gauche vers le noyer VC 9
 - 12.5 km goulfair Vc 9
 - monter la côte du mezereais – la croix fleuri –
 - 15 km la bilheudais
 - 16 5 km la rouillais Vc 15 – la gare
- 16 km l'arrivée bd Clémenceau (Louvigné du désert)

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

circuit de 95.5 km dont 4 tours de 8.8 km départ 14h 30

Louvigné du désert Départ la cantine,			
Rue pasteur. Rue Lariboisiere, A Pierrelée, rue Déportés ,rue Monthorin			
direction Mellé jusqu'à St Georges par D14			
arrivée St Georges à Gauche par D 105	10 km		
puis à gauche Fougères D105 sur 200 m			
A la sortie de St Georges, à droite sur D16 direction Le Ferré			
La Planche tout droit vers le ferré	15 km	MG	
au bout prendre à gauche vers fougères D 798 en Poilly			
Au rond point direction Fougères sur 500 m et à droite St Germain D105 parc floral	18,7		
Puis à gauche parc floral et à droite C 6 le Chatellier	22,2		
À l'intersection à gauche vers Parigné D19 sur 400 m	23,3		
Montée le Chatellier (côte à 16 %) puis rue Abbe Léonard	23,7	MG	
Au bout prendre à gauche vers le resto C1 vers chez Michel	24,3		
Au génétais prendre à gauche C 4 vers Fougères (en St Germain)	25,9		
Au dobets intersection avec D 798 prendre à gauche sur 100 m puis à droite vers le verger la tulais	27,3		
Passage par plaisance la poterie en Parigné prendre à gauche	29,5		
Jusqu'à la forêtierie puis à droite Vc 1	30 km		
À les hauts champs prendre à gauche vers Parigné			
Dans Parigné avant la mairie prendre à droite par la zone	35 km		
Puis à droite vc 2 par le roche ballin et arrivée dans Landéan	38 km		
À Landéan à droite avant la station essence par le lotissement			
Prendre à droite la D 115 le château jaune puis à gauche C3	40 km		
Au stop à droite vers le Loroux	43,5 km		
Passage devant les renardières et prendre à gauche la Bazouge D109	44,3		
<u>Au chêne</u> en face D109 vers le bourg de la Bazouge		MG	
Continuer sur 500 m puis à droite vers le moulin d'ory C 8	48,5		
Au lattay à gauche vers Louvigné D14 puis l'embranchement			
Arrivée à Louvigné par rue du maine passer devant l'église rue j Patin			
arrivée sur le circuit final	54 km		
Circuit final pour 5 tour de 8,3 km = 44 compte tour à 4	62,3		
Passage rue la ligne rue libération, rue J Patin et Radiguer et St Brice			
Passage au pont de la crochunais vers St martin de landelles D109			
À la barre à gauche, la croix fleuri, la gare et rue libération			
Passage sur la ligné d'arrivée (13 mn) compteur à 3	70,6	PC	
Passage sur la ligné d'arrivée compteur à 2	78,9	PC	
Passage sur la ligné d'arrivée compteur à 1	87,2	PC	
Passage sur la ligné d'arrivée (arrivée)	95,5		